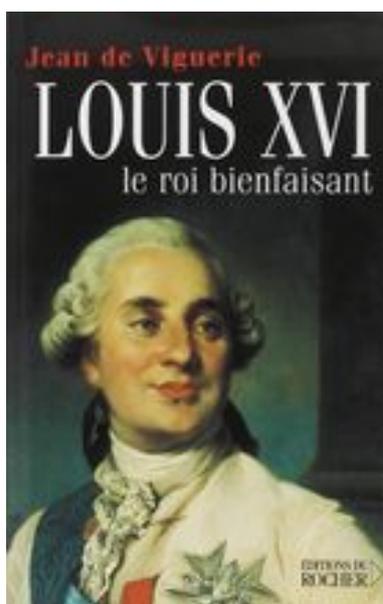


<http://jesuschristenfrance.fr/chretiens-confrontes-a-des-lois/article/qu-on-abandonne-cette-sottise-criminelle>

# Qu'on abandonne cette sottise criminelle

- Chrétiens confrontés à des lois illégitimes, des actes de profanation, des décisions injustes et même des agressions criminelles -



Date de mise en ligne : dimanche 21 janvier 2018

---

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

---

**« Qu'on abandonne cette sottise criminelle autant qu'imbecile qui consiste à faire croire que la laïcité est la réponse aux deux grands défis qui nous sont lancés aujourd'hui : le radicalisme musulman qui dans ce pays gagne de plus en plus de terrain, et le risque d'asservissement économique de la France »**

« Homélie Jean 6, 37-40 - Messe requiem pour Louis XVI - 20 janvier 2018, St Germain L'Auxerrois

« Or, la volonté de celui qui m'a envoyé, c'est que je ne perde aucun de ceux qu'il m'a donnés, mais que je les ressuscite au dernier jour. » (v 39).

Cette affirmation capitale pour l'espérance chrétienne laisse tout de même planer un mystère à cause du passage évangélique dont elle est extraite : le discours sur le pain de vie. En y affirmant la nécessité de manger sa chair et de boire son sang pour obtenir la vie éternelle, Jésus va perdre de nombreux disciples. Après avoir dit : « Cette parole est rude ! Qui peut l'écouter ? », ils s'en retournèrent chez eux et cessèrent de faire route avec lui. Échec pour Jésus ? En apparence sans doute ! Aussi l'évangéliste prend-il soin de nous préciser que « Jésus savait dès le début quels étaient ceux qui ne croyaient pas. » Il ne nous invite donc pas par là à des spéculations sur la volonté secrète du Seigneur. Cela fait partie du mystère de l'élection, qui doit toujours demeurer mystère. En revanche, il s'agit de questionner ceux qui restent auprès de lui, sur leur foi, en premier lieu les douze, et nous à leur suite ! Et je rappelle que parmi les douze il y a encore Judas. Croyons nous donc, comme les douze, que Jésus a les paroles de la vie éternelle pour continuer à le suivre, à être ses témoins, malgré la parole rude sur le pain de vie ?

Nous ne sommes plus très nombreux, aujourd'hui en France, à continuer à suivre Jésus. Et si nous nous tournons vers le passé, comme la messe de ce jour nous y invite, nous verrons que cet abandon du Christ ne date pas d'hier. C'est une des causes majeures du crime-sacrilège du 21 janvier 1793, dont les origines remontent bien avant le règne de Louis XVI, avec les philosophes dits des Lumières. Leur littérature est pleine de moqueries en tout genre sur les mystères chrétiens, en particulier celui de l'Eglise et de l'Eucharistie. Voltaire, parmi d'autres, en constitue un exemple d'une clarté luciférienne ! Et j'irai même jusqu'à dire que le principal moteur de la Révolution française fut la haine contre le christianisme, et tout particulièrement l'Eglise catholique parce qu'en elle seule subsiste la plénitude de l'Eglise du Christ. Et de cela, nos adversaires en sont hélas souvent plus persuadés que nous, inconsciemment ou consciemment, tout comme les démons qui pendant le temps de l'incarnation en savaient plus sur Jésus que ses propres disciples !

Et comme par hasard, l'antichristianisme de la Révolution manifesté dès ses débuts, est caché soigneusement dans l'enseignement scolaire, surtout depuis qu'au début du siècle dernier, les disciples idéologiques de Robespierre ont repris le pouvoir, en 1902 avec Émile Combes. A défaut de manipuler le

catholicisme, grâce aux articles organiques du Concordat, jamais acceptés par Rome, et ne voulant pas créer une nouvelle religion civile du style de l'Être Suprême, ils séparèrent les églises de l'Etat, plaçant l'Eglise catholique, en particulier, dans une situation intenable. Je ne puis ici entrer dans les détails pour le prouver. Je ne fais que rappeler les idéaux qui présidèrent à la loi de 1905, créatrice de cette laïcité à la française, un pilier du temple, disait même un de nos anciens présidents de la République, pilier que d'aucuns voudraient renforcer aujourd'hui ! On nous dit officiellement que c'est pour lutter contre l'islam radical, et parmi ceux qui pensent cela, je ne doute pas de la sincérité de quelques-uns, mal informés ou naïfs. Mais pour beaucoup, c'est encore pour museler un peu plus l'Eglise catholique, ennemie de toujours de l'Argent Roi, Mammon comme aurait dit Jésus ! Et les objections du catholicisme sont aujourd'hui de même nature contre une mondialisation à outrance, vis-à-vis de ceux qui veulent monter d'un cran dans l'idolâtrie : l'Argent Empereur divinisé, le Caesar Kyrios des romains !

Cela dit, et pour qu'on ne se méprenne pas sur mon propos, quand j'ai évoqué le 21 janvier 1793 et qualifié le crime commis ce jour là de sacrilège, cela ne signifie nullement que nos rois étaient des dieux ! Mais par les onctions qu'ils recevaient à Reims, ils devenaient lieutenants de Dieu, sorte d'évêques laïcs face aux évêques clercs : ce fut la grande époque de la vraie laïcité à la française, l'Eglise et l'Etat travaillant ensemble au bien commun, sans tutelle de l'une sur l'autre, sans règles de soumission écrites en détail, sans cette alliance du trône et de l'autel que le premier Consul Bonaparte fut contraint d'inventer pour rétablir rapidement la paix civile et religieuse en France après les horreurs de la révolution ! Avant cette catastrophe, l'Eglise et l'Etat vivaient en union libre ; avec le Concordat, ce fut un mariage de raison qui n'aurait dû être qu'une étape, nécessaire je le répète, mais elle dura un siècle ! Et soyons juste, tant qu'il y eut de la bonne volonté de part et d'autre, et il y en eut, le mariage eut plus d'avantages que d'inconvénients, et cela pour les deux parties concernées.

Mais j'en reviens à la situation antérieure à 1789, non pas parce qu'il faudrait la reproduire à l'identique, dans le cadre d'une restauration de la royauté à laquelle personnellement j'aspire, comme un certain nombre d'entre vous présents ici ce matin. Mais parce qu'il serait nécessaire de s'en inspirer et éventuellement adapter, à la manière du dernier sacre en 1825, en renonçant, Concordat obligeant, à la formule du serment royal comportant l'engagement de bannir les hérétiques du royaume. C'est le sens d'exterminare en français ! Je rappelle d'ailleurs qu'Henri IV, Louis XIII et Louis XVI prononcèrent ce serment sans jamais le mettre à exécution ! Mieux, notre roi martyr promulgua un édit de tolérance pour les protestants en 1787, et se préparait à faire la même chose pour les juifs.

Cela dit, je donnerai un seul exemple de l'ancien sacre, illustrant ce que n'aurait jamais dû cesser d'être la vraie laïcité à la française, une monition, qui, à ma connaissance n'a jamais été supprimée du rituel du sacre, et en en prenant connaissance, vous comprendrez qu'elle garde aujourd'hui toute sa pertinence. Je l'ai prise parmi celles que prononce l'Archevêque, au moment de la remise de la couronne, et ce dans la liturgie du sacre de Charles V en 1364 : « Reçois, dis-je, la couronne, comprenant qu'elle signifie gloire et honneur de sainteté et oeuvre de vaillance ; tu n'ignores pas que par elle Tu participes à notre ministère. Ainsi que nous entendons être, sur le plan spirituel, pasteurs et recteurs des âmes, que tu te tiennes debout contre toutes les adversités, en défenseur de l'Eglise du Christ et du royaume qui t'est donné par Dieu ; que par l'office de notre bénédiction, en successeurs des apôtres et de tous les saints, tu apparaises toujours le souverain bénéfique, accomplissant ce qui est utile au gouvernement qui t'est confié... ». Vous avez donc entendu qu'au moment de la remise de la couronne l'Archevêque dit au roi qu'il participe au ministère des évêques. Écoutons alors ce que l'évêque consécrateur expliquait au nouvel évêque auquel il imposait la mitre, et ce dans l'ancienne liturgie puisque la nouvelle est muette sur ce rite : « Nous mettons, Seigneur, sur la tête de cet évêque, qui doit combattre pour vous, un casque de défense et de salut, afin que, par cet ornement de son visage et cette armure de tête, qui représente la double force qu'il doit tirer de l'un et l'autre Testament, il paraisse redoutable aux ennemis de la vérité, et qu'il les surmonte par la grâce que vous lui accorderez ... ». Le lien entre pouvoir spirituel et temporel est donc très clair ! C'est celui du combat ! Mitre et couronne sont de véritables casques qui suggèrent le combat et l'attention qu'il requiert à tous les instants. Ce ne sont

jamais des bonnets de nuit, même de luxe ! L'ancienne France considérait à juste titre qu'il ne saurait y avoir gouvernement des hommes sans référence spirituelle, mais que l'exercice des deux pouvoirs devait être distinct dans les personnes. Ce pourquoi le début de l'article 2 de la loi de 1905 : « La République ne reconnaît aucun culte. » et la suite, constitue bien un défi au bon sens, tout comme une affirmation contraire à la foi catholique parce que condamnée comme toute la loi dès 1906, par le Pape Saint Pie X dans l'encyclique « Vehementer nos. ». Je n'en donne ici qu'un seul extrait montrant le caractère hérétique de cette loi : « Qu'il faille séparer l'Etat de l'Eglise, c'est une thèse absolument fautive, une très pernicieuse erreur. Basée, en effet, sur ce principe que l'Etat ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu, car le créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines et il les conserve dans l'existence, comme il nous soutient. Nous lui devons donc non seulement un culte privé, mais un culte public et social, pour l'honorer. ».

Pour ce qui concerne les catholiques, je rappelle qu'en 1790, quand intervient la Constitution civile du clergé, ils constituent en France une écrasante majorité ! C'est encore le cas en 1905, au moment de la Loi de séparation, mais le nombre a nettement diminué et l'athéisme, comme l'agnosticisme touchent de plus en plus d'élites de la Nation. Ces deux dates doivent être constamment présentes à notre esprit. La seconde est la conséquence de la première. Les auteurs de la loi de séparation se réclamaient tous des idéaux de 1789. A défaut d'avoir pu domestiquer l'Eglise avec les articles organiques du Concordat napoléonien, ils s'en séparèrent en la volant, une seconde fois en un siècle, et ne salarièrent plus ses ministres. Enfin ils imposaient à l'Eglise catholique une structure juridique incompatible avec sa structure hiérarchique, je veux parler des associations culturelles paroissiales. Même style d'opposition à l'être même de l'Eglise qu'en 1790, quand on prétendait faire élire les évêques par tout homme payant l'impôt, quelle que soit sa religion ou son absence de religion, et pire, en se passant de l'investiture canonique du Pape. Louis XVI vit parfaitement le danger, je n'ai pas le temps ici de le démontrer. Mais compte tenu de l'agitation parisienne, il pensait à un compromis temporaire, comme quelques années plus tôt, Pie VI l'avait consenti avec l'empereur d'Autriche Joseph II. Et le Pape ne donnait pas de signes contraires à un arrangement. En effet, malgré l'avertissement écrit donné à Louis XVI quant au risque de schisme, il lui conseillait de consulter des évêques qu'il savait favorables à une négociation. Le Nonce de l'époque, Mgr Dugnani, allait dans ce sens. Mais le Pape tarda à répondre. Il ne se manifesta que le 10 mars 1791 pour condamner la Constitution civile du clergé que Louis XVI, suivant l'avis de tous ses conseillers politiques et ecclésiastiques avait signée dès juillet 1790. Là encore, il serait trop long d'entrer dans les détails de l'explication du retard ! Il y a quelques bons livres qui en parlent, mais pas beaucoup. Qu'on sache simplement que le Pape ne voulait nul mal à Louis XVI, il le prouvera par la suite. Qu'on sache aussi qu'à partir de ce moment, le roi prit ses distances avec certains groupes révolutionnaires, qui songèrent immédiatement à sa perte. Leur principal ennemi était certes Dieu et son Eglise. Mais si le roi prenait leur défense, il fallait l'abattre. Ce qui décida par exemple le départ de la famille royale de Paris pour Montmédy en juin 1791, fut l'interdiction faite au roi d'aller faire ses Pâques à Saint Cloud avec des prêtres réfractaires. Et les jacobins se déchaînèrent contre lui quand il mit son veto à la loi qui prévoyait la peine de déportation sans jugement pour les prêtres non jureurs. Louis défendit jusqu'au bout la religion de ses pères comme il en avait fait le serment au sacre et retrouva même toute sa popularité comme en témoigne la journée du 20 juin 1792, première prise des Tuileries.

Ce jour là en effet, une foule de quelques huit mille personnes envahit le château avec la complicité de l'assemblée et de la municipalité de Paris et le roi se retrouva seul, avec sa famille et quatre ou cinq grenadiers pour les affronter. L'affaire dura plus de trois heures. Alors je vous le demande, imaginez-vous un de nos présidents de la république se retrouver seul à l'Elysée pour affronter le même genre de foule en furie avec seulement 4 gardes républicains pour le protéger ? Cela dit, encore faudrait-il qu'on n'ait point tiré sur cette foule rue de Faubourg St Honoré ! La république à la gâchette facile, elle l'a maintes fois prouvé, en février 1934, place de la Concorde, pour ne prendre que cet exemple ! Quant à Louis XVI, s'il but volontiers à la santé de la nation et coiffa le bonnet phrygien, il ne céda rien sur ses vetos protégeant l'Eglise. Toujours calme, il rétorqua à un émeutier qui voulait forcer sa décision : « Êtes-vous juge de ma conscience ? ». Jamais il ne fut plus roi que ce jour là, écrira quelques dizaines d'années plus tard Edgar Quinet dans son

histoire de la Révolution, et cet historien était républicain ! Mieux, le lendemain du 20 juin, presque tous les départements pétitionnèrent auprès de l'assemblée pour protester contre l'injure faite au roi dans sa demeure ! C'est ce qui décida du coup de force du 10 août et des suites sinistres que l'on connaît. A la date du 20 juin 1792, contrairement à ce qu'on enseigne dans la plupart de nos écoles, la royauté n'allait pas inexorablement à sa perte. L'attitude ferme et courageuse de Louis XVI avait su convaincre une majorité de français, la minorité mise sur une action violente suivie d'actes de terrorisme pour paralyser toute résistance. Le massacre des gardes suisses, des condamnations à mort rapides et les terribles massacres de septembre, préludes à la terreur jacobine. La mort du roi s'inscrit comme épisode culminant de la lutte contre le christianisme et la civilisation qu'il avait engendrée.

Comment pourrait-on donc croire que des hommes qui se réclament des idéaux de 1789, puissent défendre aujourd'hui cette même civilisation face au terrorisme islamiste qui relève des mêmes aberrations que celles des jacobins ! Soyons précis, je ne demande pas au pouvoir politique, surtout à celui de notre république qui se réfère toujours à 1789, d'aider l'Eglise à prêcher l'Evangile et à enseigner le catéchisme, lui qui depuis 1968 jusqu'à maintenant ne sait même plus apprendre à lire et à compter à nos enfants de l'école primaire et cautionne toujours des enseignements tronqués de l'histoire de France, en particulier pour la période de la révolution. Bref, je ne lui demande pas, pour reprendre le texte de l'Evangile qui a servi de point de départ à notre méditation, de nous donner la main pour que nous ne perdions aucun de ceux que le Christ nous a confiés. Cela ne peut être demandé qu'à un roi catholique, sacré !

Je mets simplement sous les yeux de ceux qui nous gouvernent, comme sous les vôtres, la profonde désunion des français et leur appauvrissement spirituel sans cesse croissants depuis la mort de Louis XVI, et je demande avec force qu'on abandonne cette sottise criminelle autant qu'imbécile qui consiste à faire croire que la laïcité est la réponse aux deux grands défis qui nous sont lancés aujourd'hui : le radicalisme musulman qui dans ce pays gagne de plus en plus de terrain, et le risque d'asservissement économique de la France, parce qu'avec d'autres, elle a raté l'Europe. Si ces deux défis se sont aggravés, c'est parce qu'on a tout sacrifié à l'argent et qu'on s'est borné à une analyse matérialiste des événements. On a méprisé les forces spirituelles qui ont fait la France, en particulier l'Eglise catholique. Pendant le calamiteux dernier quinquennat, des sommets furent atteints ! Que ce soit par la dérision des médias, des lois s'opposant frontalement à l'enseignement de l'Eglise, des spectacles prétendument artistiques mais très certainement blasphématoires, bref on n'a rien négligé pour que se disperse le troupeau du Seigneur.

Qu'est-ce que cette laïcité qui fête officiellement le ramadan dans certaines mairies et supprime les crèches de Noël ? Qui tolère des expositions de crucifix dans des bocal d'urine, qui ne fait pas sanctionner les intrusions de femens dans les églises et qui devant les attentats islamistes se met à discourir sur le bon et le mauvais islam. D'où venait au président Hollande cette science d'imam auto proclamé pour parler d'islam dévoyé ? Espérons que tout cela aura servi de leçon et que désormais on se souviendra un peu plus des racines chrétiennes de la France pour guérir ses maux. Et aussi, disons le clairement que l'Eglise aura à coeur de remplir son rôle avec courage et de sortir de sa frilosité ! S'il n'y a pas rapidement, en France et en Europe un sursaut chrétien, nous allons revivre des événements du type de ceux qui ont entouré le drame du 21 janvier 1793. Le roi l'avait prévu en proclamant du haut de l'échafaud qu'il souhaitait que son sang ne retombe jamais sur la France ! Depuis cette date, dont aucune autorité française ne s'est jamais repentie, sauf pendant la période de la restauration, le sang français n'a cessé de couler à la suite de celui de son roi. La conversion de la France doit plus que jamais être le sujet de nos prières, le retour au catholicisme d'une majorité de ses citoyens est une nécessité, d'une part pour freiner, voire arrêter son déclin et permettre le retour à la royauté constitutionnelle telle qu'elle avait heureusement commencé dès 1814. Ce fut la première expérience sérieuse du parlementarisme en France, on l'oublie trop souvent.

Enfin, et pour conclure, je cite cette réflexion de Jean Christian Petitfils, un de nos meilleurs historiens connaisseurs de Louis XVI : « Le procès du roi sert de prototype, de tragique précédent qui ne demande qu'à

## Qu'on abandonne cette sottise criminelle

---

être reproduit et multiplié. Au crime d'être roi succèdera celui d'être noble ou prêtre, riche ou antipatriote - et pour le XXe siècle j'ajouterai bourgeois et juif -. Comme les rois, les vendéens seront des monstres, des bêtes féroces, voués à l'extermination. La dictature jacobine ne fera qu'élargir la théorie de Saint Just sur le tyran placé à l'écart du contrat social et méritant d'être traité en animal sauvage et malfaisant. ». Autrement si une dictature doit mettre fin à la Ve République, comme cela s'est passé pour les trois premières républiques, elle n'aura pas grand chose à inventer. Dieu nous en préserve ! Ainsi soit il ! »

Père Michel Viot